

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 3 juillet 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COMPOSITION DES POULES

Le Comité de Direction du 26 juin a validé la composition des poules pour les catégories SENIORS DAM, VETERANS, U18, U16, U15 & U14.

Pour les consulter : [cliquez ici](#)

MONTEES/DESCENTES

Pour consulter la mise à jour des classements et des montants & descendants, [cliquez ici](#).

SENIORS

D4

La Commission prend note du non ré-engagement de CHATOU AS 3 en D4.

Par conséquent, la division comportant 36 équipes au total, il n'y a donc pas de vacance dans cette division.

U18

D1

La Commission prenant connaissance de la décision de la Commission des Statuts & Règlements concernant la rencontre MARLY LE ROI US 21 / HOUILLES AC 22 et les conséquences directes que cela a sur le classement, désigne HOUILLES AC 22 comme montant en R3.

DEMANDES

SENIORS

MAISONS LAFFITTE FC

Demande du club pour être affecté à la poule B en D3.

La répartition des poules selon les critères habituels de la Commission vous a affecté par défaut à la poule B.

VETERANS

MONTESSON US

Demande du club pour être affecté à la poule B en D2.

Compte tenu du motif invoqué (absence d'éléments tangibles justifiant la demande) la Commission ne peut accéder à votre demande.

MAURECOURT FC

Demande du club pour être affecté à la poule B en D4.

La répartition des poules selon les critères habituels de la Commission vous a affecté par défaut à la poule B.

ERRATUM VETERANS

HOUILLES AC

Pris note du non réengagement de l'équipe 2 du club en D4.

La Commission désigne GAZERAN AFL 1 montant administratif de D5 en D4 (et non de D4 en D3).